



## Message de la d'intempérie

Étant donné qu'il y a eu  
mardi 23 janvier  
d'intempérie, cette journée d'école sera reprise le 8 juin prochain. Ainsi, la  
journée pédagogique du 8 juin deviendra une journée de classe.

# Info parents février 2018



## direction - Journée

fermeture de l'école le  
dernier pour cause

Nous désirons vous faire un rappel concernant les informations diffusées tôt le matin sur les **différentes chaînes de télévision, les postes de radio et le site internet de la CSMV**, lors d'une tempête de neige, de verglas, de panne d'électricité générale ou autre. Comme nous ne pouvons prévoir les caprices de dame nature, vous devez consulter ces sites afin de vous assurer que l'école et le service de garde sont en fonction. Merci!

## Horaire de l'école

Ouverture du Service de garde	7 h 00 à 9 h 30
Accueil des élèves (1 <sup>ière</sup> à 6 <sup>ième</sup> année)	8 h 15 à 8 h 25
Surveillance sur la cour	Dès 8h15
Arrivée du préscolaire	9 h 20 à 9 h 30
Dîner	11 h 50 à 13 h 10
Surveillance sur la cour	Dès 13h00
Fin des classes	15 h 35

Veillez noter que si votre enfant est marcheur et qu'il ne fréquente pas le service de garde, il doit se présenter sur la cour d'école seulement à partir de **8 h 15 le matin** et **13 h 00 à l'heure du dîner**.

À ces moments, les surveillants seront présents sur la cour afin **d'assurer sa sécurité**. Nous remarquons trop souvent que des élèves (dès la 1<sup>ère</sup> année) sont laissés trop tôt sur le terrain de l'école, et ce, sans surveillance. Par mesure de sécurité, il est de votre responsabilité de les déposer seulement lorsque la surveillance débute.

De plus, nous vous rappelons que la cloche sonne à 8h25 pour l'entrée des élèves, alors **votre enfant doit déjà être sur le terrain de l'école** pour ne pas être en retard.

Merci pour votre collaboration.  
La direction



### [Site web de l'école](#)

Nous vous encourageons à consulter régulièrement le site web de l'école. Fréquemment, des informations sont ajoutées. Tout le personnel alimente ce site et vous retrouverez des renseignements importants. Amusez-vous à le découvrir !

### [Bénévolat](#)

Depuis la rentrée scolaire, le comité OPP de l'école Prévillie travaille très fort pour recruter des parents bénévoles et ainsi, offrir un soutien aux différentes activités organisées par l'équipe-école ou pour assurer une présence parentale à la bibliothèque. Un **ÉNORME MERCI** à toutes ces personnes. Par votre engagement, vous donnez une couleur à notre école.

### [Des nouvelles du Service de garde...](#)

- [Journées pédagogiques du 8 et 9 février](#)

➔ *Maternelles à 2<sup>e</sup> année* (et les enfants qui ne participent pas au Camp neige) :

8 février : *Défi totem organisé par Méga-Animations*

9 février : *Éducazoo*

➔ *3<sup>e</sup> à 6<sup>e</sup> année* : *Camp neige à Jouvence* (départ le 7 février à 16h).

- Informations importantes

Nous recevons beaucoup de questions concernant certains détails relatifs au fonctionnement du service de garde. Sur le site web de l'école, la section du SDG contient une foule de documents importants. De plus, vous y trouverez le *Guide aux parents concernant les modalités et les règles de fonctionnement du SDG*. Ce document contient tous les détails concernant les divers aspects du service de garde. Nous vous invitons à le consulter au besoin afin de répondre à certaines interrogations.

- Changement de tarif

**Un changement de tarif pour les élèves réguliers est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.** Afin de ne pas retarder la facturation de janvier, vous avez été facturé avec l'ancien tarif et la modification (rétroactive) vous sera envoyée dans un état de compte ultérieur. **Le tarif passe de 8,15\$ à 8,20\$.** Plus d'informations sont disponibles sur le site web.

- Souliers vs bottes

Nous constatons un grand va-et-vient d'enfants qui montent sur les étages après 15h45 pour aller déposer leurs souliers dans leur casier ou qui descendent le matin pour aller chercher leurs souliers au service de garde. Afin d'éviter tous ces déplacements, votre enfant doit transporter ses souliers dans son sac entre l'école et la maison. Il est aussi possible d'avoir 2 paires de souliers, une pour l'école dans son casier et une pour le service de garde. Merci de votre collaboration.

- Relâche scolaire

Dans la **semaine du 5 au 9 mars, l'école et le service de garde sont fermés.** Suite au sondage du service de garde, il n'y avait pas assez d'inscriptions pour offrir le service.

- Boîte à lunch

Voici quelques **petits rappels** concernant la boîte à lunch de votre enfant :

- Fournir les ustensiles nécessaires pour son repas.
- Nettoyer régulièrement la boîte à lunch (pour éviter la propagation des microbes et maladies...)
- Aucun aliment contenant des noix, arachides ou amandes.
- Aucun aliment de type « chips », barre de chocolat ou bonbons.
- Aucun contenant en verre.

\*\*Nous n'avons pas de micro-ondes, donc vous devez fournir un repas froid ou dans un thermos.

- Journée tempête du mardi 23 janvier

Veillez prendre note qu'en raison de la fermeture de l'école le mardi 23 janvier, cette journée sera créditée aux parents utilisateurs du SDG.

- Dîner Cabane à sucre

Le dîner aura lieu le **jeudi 22 février**. Le repas sera servi sur deux tablées. Mme Santé, traiteur de l'école, proposera un repas de style « *Cabane à sucre* ».

Voici le menu :

## **Menu Cabane à sucre**

- Tranche de jambon forêt noir
  - Œuf soufflé
  - Pommes de terre risolées
- Petits pains Ciabatta et petit beurre
  - Légumes
- Dessert : Crêpes au sirop d'érable

→ **6\$ par personne**

**NOUVEAUTÉ!** Si vous êtes intéressés par ce repas, vous devrez réserver directement avec Mme Santé, par son site internet. Aucun coupon ne vous sera remis. La date limite pour inscrire votre enfant est le vendredi 16 février

Après cette date, aucun repas ne sera servi aux enfants non-inscrits.  
Prévoyez lui remettre un lunch à son départ de la maison.

Voici l'endroit où vous devez vous rendre pour inscrire votre enfant au repas  
« CABANE À SUCRE » : [www.mmesante.com](http://www.mmesante.com)



### Objets perdus



Nous vous suggérons fortement de visiter les boîtes d'objets perdus régulièrement afin de récupérer vos biens. Elles se trouvent au sous-sol, à l'accueil du service de garde. Il est à noter que le matériel non-réclamé sera dirigé vers un organisme de charité le 2 mars (avant le début de la semaine de relâche).

### Caisse scolaire

#### **RAPPEL - CALENDRIER DES DATES DE LA COLLECTE DES DÉPÔTS**

9. Mercredi 7 février
10. Mercredi 21 février
11. Mercredi 14 mars
12. Mercredi 28 mars
13. Mercredi 11 avril
14. Mercredi 25 avril
15. Mercredi 9 mai
16. Mercredi 23 mai
17. Mercredi 7 juin

Inscriptions maternelle  
et primaire 2018-2019

### Inscriptions 2018-2019

Les inscriptions **pour les nouveaux élèves du préscolaire**, pour l'année scolaire 2018-2019, se feront **du 5 au 16 février 2018**. Vous devez téléphoner à l'école dès que possible afin de prendre un rendez-vous avec Mme Guylaine Gaanon, secrétaire, au 450-671-2662.

### Dates à retenir :

- **5 au 16 février 2018** : Semaines officielles pour les inscriptions des nouveaux élèves du préscolaire 5 ans. L'élève doit avoir atteint l'âge de 5 ans au 30 septembre 2018 (né avant le 1<sup>er</sup> octobre 2013).
- **19 février au 9 mars 2018** : Période de réinscription en ligne (pour les élèves qui fréquentent déjà une école de la Commission scolaire). Les parents inscrits au « Portail Parents » seront avisés, par courriel, que la fiche de réinscription de leur enfant est disponible. Vous n'aurez qu'à la compléter en ligne.
- **19 au 23 mars 2018** : Période de réinscription « papier » pour les élèves dont le parent n'aura pas procédé à la réinscription en ligne.
- **9 avril 2018** : Inscription au programme d'animation passe-partout. Pour fréquenter ce programme, l'élève doit être âgé de 4 ans au 30 septembre 2018 (né avant le 1<sup>er</sup> octobre 2014). Les inscriptions s'effectuent via l'école de secteur.

Au plaisir,

L'équipe-école de Préville